

SUR QUELQUES NOMS DE PARENTÉ EN CATALAN

I

Meyer-Lübke, dans son excellent panorama du catalan, a consacré quelques pages aux noms de parenté usités dans cette langue: suivant la méthode qu'il a adoptée, il place les termes catalans entre leurs synonymes espagnols et leurs synonymes provençaux.¹ Après avoir parlé de 'frère' et de 'sœur' — nous reviendrons bientôt sur ce point —, il passe à *nét* 'petit-fils' et à son féminin *néta*, puis à *avi* et à *àvia*, puis à *oncle* et *tia*, dont nous parlerons aussi. Quant à 'neveu' et à 'nièce', il fournit le singulier tableau qui suit:

<i>nieto</i> [cast.]	<i>nét</i> [cat.]	<i>nebot</i> [prov.]
<i>nieta</i>	<i>néta</i>	

tableau qui suscite en moi de telles perplexités que je ne puis expliquer sa compilation que par un ensemble d'erreurs dues sans doute au dactylographe qui a copié le manuscrit original, dactylographe qui, trompé par les apparences, a reproduit presque en entier ce qu'il avait déjà transcrit à propos de 'petit-fils' et de son féminin. Car, si je ne fais erreur, il aurait fallu là le tableau

<i>sobrino</i>	<i>nebot</i>	<i>nebot</i>
<i>sobrina</i>	<i>neboda</i>	<i>nesa,</i>

sobrino et *sobrina* étant les termes usités en castillan pour rendre les idées de 'neveu' et de 'nièce', termes qui correspondent aux catalans *nebot* et *neboda*. Enfin, l'illustre romaniste, à la page suivante, aurait pu compléter, sans sacrifier trop d'espace, le tableau relatif à 'cousin', *primo* en castillan et *cosí* en catalan, en mentionnant leurs féminins *prima* et *cosina*.

Sans doute ce bref ensemble, duement rectifié, est-il apte à faire ressortir l'idée que prétendait faire valoir le maître de Bonn, à savoir que ces

1. W. MEYER-LÜBKE, *Das Katalanische: Seine Stellung zum Spanischen und Provenzalischen sprachwissenschaftlich und historisch dargestellt* (Heidelberg 1915), 122-124.

termes de parenté avaient leurs correspondants exacts tantôt dans la péninsule ibérique même, c'est-à-dire en espagnol, tantôt en Septimanie, et que nous avons là une démonstration de plus de cette double face du lexique catalan — comme du reste de sa phonétique et de sa morphologie — qu'un double cordon ombilical relie tantôt à l'ouest tantôt au nord. N'empêche qu'il a négligé une question pourtant propre à intéresser l'historien, et aussi le linguiste: ce double rapport du lexique des noms de parenté, est-il un fait ancien ou non? Le latin vulgaire tel qu'il était à Tarraco ou à Barcino était-il déjà — toujours en parlant des termes qui nous occupent — un savant mélange de formes septimaniennes et de formes propres à l'Hispania continentale, une savante graduation constituant en quelque sorte un palier, un cocktail moitié-moitié, entre le vocabulaire d'outre-Pyrénées et celui qui sera la base de l'espagnol et du portugais? Ou bien au contraire cet état lexical du catalan, ce mélange tel qu'il se présente aujourd'hui, s'est-il formé petit à petit, grâce à des raisons historiques, à des influences essentiellement politiques et économiques et sociales, qui auraient agi sur ce que nous appelons le catalan au cours de très longs siècles?

C'est à ce problème que je voudrais apporter une modeste contribution, en confrontant les données lexicales actuelles avec celles que fournissent les documents médiévaux. Ceux du moins, cela va sans dire, qui donnent quelques renseignements: car, nous ne nous en apercevons que trop, beaucoup d'entre eux sont complètement muets, et les autres sont peu prodigues d'informations.

II

Commençons par le cas de 'frère' et 'sœur'. Avec raison, Meyer-Lübke constate que les actuels *germà* et *germana* catalans sont les correspondants des *hermano*, *hermana* espagnols, et qu'ils s'opposent nettement aux *fratre*, *soror* provençaux. Mais, avec autant de raison, il ajoute que l'ancien catalan a connu sans doute *frare*, dont il cite deux exemples fournis par la chronique de Jaume I^{er} et par *Tirant lo Blanch*, si bien que, étant donné que Grégoire de Tours et Frédégaire usent de *germanus*, il est conduit à admettre qu'on a «eine Oberschicht *frater* und eine Unterschicht *germanus* anzunehmen, deren erstere nach der Abspaltung des Katal. in Frankreich den Sieg davontrug». C'est dire, si je comprends bien, que Meyer-Lübke admet implicitement pour la Catalogne la présence consécutive de trois couches de mots pour 'frère': une première couche *germanus*, la plus ancienne, qui s'étendait à toute la péninsule et peut-être aussi à la Gaule, une seconde couche *frater*, et par conséquent *soror*, due à une influence venue du nord; une troisième enfin, l'actuelle, due à la mode lexicale espagnole. En ce qui concerne la première,

j'ai fait d'expresses réserves sur la validité du témoignage de Grégoire de Tours, mais j'ai montré par contre toutes les raisons qu'il y avait de croire que dans le haut moyen âge l'Italie entière, comme l'Espagne — au sujet de la Catalogne, je ne me suis pas prononcé — disait *germanus* pour 'frère' et *germana* pour 'sœur'.² A trente ans de distance, je serais maintenant tenté de croire que la Romania centrale et occidentale usait de deux termes différents: *germanus* dans les péninsules italique et ibérique, et *frater* et *soror*, considérés peut-être comme plus choisis, en Gaule. Que d'autre part les actuels *germà*, *-ana* catalans soient des emprunts relativement récents au vocabulaire espagnol, c'est ce qui ressort à mon avis non seulement des rares cas de *frare* cités par le *Diccionari Aguiló* et utilisés par Meyer-Lübke, mais aussi du fait que, dans leur presque totalité, les chartes médiévales ne connaissent que *frater* et *soror*. On pourra objecter que ce sont là les termes normaux, et que les mentions des mots précités ne sauraient par conséquent prouver qu'elles reproduisaient l'usage journalier: je me contente de renvoyer le lecteur que ma démonstration intéresserait à l'étude que j'ai mentionnée;³ au lecteur pressé, je dirai en deux lignes que j'ai opéré une série de sondages tant dans le domaine actuel de *hermano*, *-a* que dans celui de *frère*, *sœur*, et que j'ai constaté que dans le premier *germanus*, *-a* l'emportait haut la main, dans les chartes médiévales, sur *frater* et *soror*, tandis que dans le second, c'est-à-dire en France, *germanus*, *-a* est pratiquement inconnu. J'en ai donc conclu que nos textes, de quelque pays roman qu'ils soient originaires, «reflètent malgré tout une certaine tradition, que le choix des termes n'est pas laissé au hasard, qu'il n'est pas nécessairement artificiel», et que dès lors le vocabulaire des scribes médiévaux n'est pas nécessairement non plus artificiel et abstrait, calqué uniquement sur l'usage du latin littéraire, puisqu'il tend au fond, plus ou moins inconsciemment, à se modeler sur l'usage vulgaire lorsque le choix existe entre deux synonymes. Ajoutons que, dans le nombre imposant de chartes que j'ai dépouillées en vue de la présente étude, je n'ai rencontré qu'un seul et unique cas de *germana*, celui, en 1178, de «ad mea *ermana* dopna Iusiana comitissa de Impuries». Cas qui confirme la règle, puisqu'il provient, non point du territoire catalan, mais du monastère de Santa Maria de Casbas, aux environs de Huesca, c'est-à-dire d'un endroit où l'on parlait aragonais, où par conséquent *germanus*, *-a* était normal, de même qu'est normal l'usage de *sobrino* 'neveu' dans la même charte.⁴ Nous concluons donc que l'entrée de *germà*, *germana* dans le lexique

2. P. AEBISCHER, *L'italien a-t-il dit germanus et germana pour «frère» et «sœur»?* *Étude de stratigraphie linguistique*, ZRPh, LVIII (1937), 911-239, et «Festschrift Karl Jaberg» (Halle/Saale 1937), 97-111.

3. P. AEBISCHER, *art. cit.*, 226-231.

4. F. MIQUEL ROSELL, *Liber Feudorum Maior*, I (Barcelona 1945), 140.

catalan est un phénomène relativement récent, provoqué par les multiples rapports qui, au moyen âge, ont uni Barcelone à l'Aragon, et, de ce fait, au reste de l'Espagne.

III

Pour ce qui concerne l'«oncle» et la «tante», il résulte du tableau dressé par Meyer-Lübke que, tandis que pour «oncle» l'oncle catalan actuel s'oppose nettement au *tío* espagnol et s'identifie au contraire avec le mot provençal, la dénomination de la «tante» suit le chemin exactement opposé, puisque «tante» se dit *tia* en catalan comme en espagnol, et non pas *anda* comme en provençal.

Que l'usage d'*avunculus* dans les chartes catalanes soit fort reculé, voilà qui résulte du fait qu'en 845 est mentionné dans la Ribagorça un «*avunculum* meum Elete»,⁵ cas auquel font suite, pour ne citer que les exemples plus anciens, un «Sunifredus *avunculus* meus» en 898, un «*avunculo* meo nomine Wandalfredo» en 926,⁶ un «*avunculo* meo nomine Francone» et un «*avunculo* suo nomine Ranemiro» en 942,⁷ un «per manum *avunculi* mei...» en 999,⁸ un «*avunculo* meo qd. Astovalli» et un «*avunculo* nostro Precioso» en 1032, un «Raimundo, archilevita, et Uvilielmus *avunculos* suos» et un «Riculfo, *avunculo* suo», en 1032, cas auxquels j'ajouterai, pour faire bon poids, un «alodium... quod emi de Guilielmo Sendredi qd. *avunculo* meo» en 1084.⁹ Plus tard encore, et jusqu'à la date à laquelle ont porté mes recherches, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIII^e siècle, ce n'est qu'*avunculus* que j'ai rencontré en Catalogne pour rendre l'idée d'«oncle». Pour «tante», j'avais fait état naguère, après que j'eus noté la rareté des mentions de ce terme de parenté dans les chartes de la région,¹⁰ d'un «diverto ... qui fuit de *amita* sua, nomine Eilone», dans une donation faite en 888 au monastère de Ripoll: mais M. Udina i Martorell, qui a republié ce document après P. de Marca,¹¹ le considère, sans doute à juste titre, comme un faux, «aunque debe reflejar el documento original». ¹² Si bien qu'aujourd'hui j'en suis réduit comme il y a trente-cinq ans à ne

5. R. D'ABADAL I DE VINYALS, *Els comtats de Pallars i Ribagorça*, 2^a part, in *Catalunya Carolíngia*, vol. III (Barcelona 1955), 295.

6. F. UDINA MARTORELL, *El Archivo Condal de Barcelona en los siglos IX-X* (Barcelona 1951), 120 et 213.

7. UDINA, *op. cit.*, 277.

8. J. RIUS, *Cartulario de «Sant Cugat» del Vallès*, I (Barcelona 1945), 230.

9. RIUS, *op. cit.*, II (Barcelona 1946), 16, 23, 179 et 382.

10. P. AEBISCHER, *Protohistoire de deux mots romans d'origine grecque: Thius «oncle» et thia «tante»: Étude de stratigraphie linguistique*, «Annali della R. Scuola Normale Superiore di Pisa (Lettere, Storia e Filosofia)», ser. II, vol. V (1936), 213.

11. P. DE MARCA, *Marca hispanica*, col. 818.

12. UDINA, *op. cit.*, 107, note 2. Le texte est reproduit aux pp. 108-109.

pouvoir citer qu'une unique *amita* en 1128,¹³ pour tenter de préciser la dénomination ancienne de la 'tante' en catalan médiéval.

Sans doute, appliquant ici aussi le principe que j'ai rappelé concernant la vertu probative de *frater* et de *soror* dans nos chartes, suis-je porté à penser qu' 'oncle' et 'tante' se disaient bien alors *oncle* et *anda*, comme en provençal. Mais puisque 'tante' est rendu aujourd'hui par *tia*, il a bien fallu que ce mot s'introduise en catalan et s'y impose: mais quand? Balari, à propos des noms de parenté, a dit, c'est vrai, que «los nombres de la línea colateral son: *avunculus*, *oncle*, *tío* y *tia*, *tía*»,¹⁴ mais il ne fournit ni une date ni une référence. Je dois toutefois à l'amitié de M. Bassols l'indication, précieuse pour moi, que le fichier du *Glossarium mediae latinitatis Cataloniae* contient une seule mention de *tia*, provenant du testament de Riquilde daté du 14 novembre 1080, dans laquelle cette dernière lègue «ad sua *tia* Ag tonna 1». ¹⁵ Cette date, étant antérieure à celle de *l'amita* dont j'ai parlé tout à l'heure, laisserait croire que les deux synonymes ont dû être en concurrence pendant fort longtemps avant que *tia* ne s'imposât décidément, ce qui était sans doute chose faite au XIV^e siècle, puisque M. Moll note que *tia* est employé par Muntaner, par les *Cròniques* de Pierre III, et plus tard évidemment.¹⁶

Le latin vulgaire de la Tarragonaise a-t-il, comme celui du reste de l'Espagne, connu un couple, *tius* / *tia* parallèle à *germanus* / *germana*? Cela n'est pas impossible; c'est seulement indémontrable. En ce qui concerne le groupe actuel *oncle* / *tia*, en tout cas, *oncle* représente une couche nettement plus ancienne que *tia*: celui-là, en effet, a tout l'air d'avoir été introduit dans la région au plus tard au début du IX^e siècle, alors que le dernier est dû à une influence castillane qui se sera fait jour à travers l'aragonais. Salvioni déjà a remarqué qu'en Italie le terme qui rend l'idée de 'tante' est plus facilement une innovation que celui pour 'oncle', et que pour la plaine padane, par exemple, *zia* a réussi à pénétrer en des régions où *zio* est encore inconnu.¹⁷

Avant de quitter 'oncle', osé-je me permettre une digression? Je voudrais en effet rectifier une assertion un peu trop tranchante que j'ai faite dans mon étude sur *thius* et *thia* dans les langues romanes. J'y ai dit¹⁸ que si les

13. J. MAS, *Rúbrica dels Libri Antiquitatum de la Seu de Barcelona*, 3^a part, in *Notes històriques del bisbat de Barcelona*, vol. X (Barcelona 1915), 15, n^o 1490.

14. J. BALARI I JOVANY, *Orígenes històrics de Catalunya* (Barcelona, 1899), 528.

15. Ce testament est analysé par J. MAS, *op. cit.*, 2^a part, in *Notes...*, vol. IX (Barcelona 1914), 143, n^o 995, mais cette analyse est si abrégée que les donations secondaires de la testatrice ne sont pas mentionnées, et qu'il n'y a pas trace par conséquent du mot qui nous occupe.

16. *DCVB*, X, 279.

17. C. SALVIONI, *Per i nomi di parentela in Italia; a proposito di un recente studio*, «Rendiconti dell'Istituto lombardo», serie II, vol. XXX, fasc. 20 (1898), p. 1513, note 2; cf. AEBISCHER, *art. cit.*, 133.

18. AEBISCHER, *art. cit.*, 211-212.

chartes espagnoles qui usent de ces termes sont rares «cela n'a heureusement que peu d'importance, puisqu'il paraît bien que tous les dialectes modernes, tant espagnols que portugais, disent *tío*, *tía* d'une part, et que d'autre part le mot est fort ancien dans la péninsule, puisque Isidore de Séville... donne *thius*, à propos duquel, il est vrai, il remarque que "graecum nomen est", et qu'en tout cas *thia* figure dans une décision du deuxième concile de Braga, en 563 ou plutôt 572». Il est parfaitement exact que les termes littéraires *avunculus* et *amita* sont des exceptions dans les documents espagnols qui mentionnent des 'oncles' ou des 'tantes', et que presque toujours ils usent de *tius* et *tia*. N'empêche qu'une charte originale de 858, par laquelle Letasia donne à Hermenegildus des biens qu'elle possédait aux abords du rio Tambre, parle de «hereditatem integram quam habeo in villa ubi pater meus Christovalas habitavit siue *tionis* mei Abolinus, Deodatis et Uiolicus habitauerunt». ¹⁹ Forme *tionis* qui est donc une graphie pour le nominatif pluriel *tiones*, lequel suppose un nominatif singulier *tio*, et non pas *tius*. Ce cas galicien n'est point isolé, puisque une charte aragonaise de 1070 parle de «meo *tione* abbate Garcia», ²⁰ et qu'un document daté de Cardena en 943 mentionne un «nostro *tioni* domno Hanni». ²¹ Nous aurions donc, semble-t-il, dans une vaste région s'étendant de Saint-Jacques de Compostelle à Jaca, et comprenant aussi Cardena, une zone *tionem* 'oncle'. Quelle était la position de cette forme vis-à-vis de *thius*? S'agit-il d'une couche antérieure, ou au contraire d'une formation due à une innovation locale? Les renseignements dont je dispose pour le moment ne me permettent pas de préciser; le fait est que ce *tionem* a été rapidement remplacé par *tius*, puisque, dans les chartes postérieures publiées par M. Floriano, pour m'en tenir à cette source, c'est ce terme qui est toujours usité. Jusqu'à preuve du contraire, je verrais dans notre *tionem* une forme peut-être affective, provoquée par l'influence de la déclinaison d'origine germanique en -o, -onem que l'on rencontre, dans les mêmes textes, dans des noms propres tels que *Alvarus* / *Albarone*, *Albaroni*, ou *Enecus* / *Enneconem*. Au surplus, l'Italie septentrionale connaissait un développement tout semblable avec **avius* — refait comme chacun sait sur *avia* — qui, dans une charte datée de Reggio Emilia en 915, se présente sous la forme *avione* dans la mention «tam de paterno materna *avione* vel *aviane* mea», ²² où nous avons non seulement *avio*, mais aussi son féminin *avia* déclinés suivant la déclinaison d'origine germanique en -o, -one et -a, -ane.

19. A. C. FLORIANO, *Diplomática española del período astur* (718-910), I (Oviedo 1949), 295.

20. *Documentos particulares procedentes de... San Juan de la Peña*, «Colección de documentos para el estudio de la historia de Aragón», IX, 83.

21. L. SERRANO, *Becerro gótico de Cardena*, «Fuentes para la historia de Castilla», III (Silos 1910), 23.

22. P. TORELLI, *Le carte degli archivi reggiani fine al 1050* (Reggio Emilia 1921), 110.

IV

Venons-en maintenant aux groupes 'petit-fils' / 'petite-fille' et 'neveu' / 'nièce', acceptions qu'il n'est hélas pas toujours possible de distinguer dans certaines langues romanes et dans les textes latins médiévaux. On sait que le latin disposait de *nepos* dont les sens étaient, et 'petit-fils', et 'neveu', et de *neptis* 'petite-fille'. Sur ce dernier on créa *neptia* qui ne nous intéresse pas ici, et *nepta*, qui à son tour constitua la base d'un masculin *neptus*. Quant à *nepos*, -*otem*, il se continua tel quel, d'une part, et de l'autre il donna naissance, plus ou moins tardivement, à *nepota*, d'où *nepotus*. Mais les destinées de ces différentes formes n'ont de loin pas été partout les mêmes. Dans la péninsule hispanique, ou plus précisément dans le domaine portugais et espagnol, la place de 'neveu, nièce' était solidement occupée par *sobrino*, -*a*, si bien que *neptus*, -*a* a dû, en principe au moins, se contenter d'y rendre le sens de 'petit-fils' et de son féminin. Comme je l'ai dit récemment,²³ *neptus* est attesté dès 867-912 dans le latin des chartes portugaises, où l'on rencontre son féminin dès 955;²⁴ pour l'Espagne, nous remontons à la même époque avec, à Cardena en 932, «si aliquis de nostris, filiis, *neptis* vel subrinis».²⁵ Formule des plus courantes dans les chartes espagnoles, et dont les termes — au moins ceux qui nous intéressent — figurent déjà dans l'expression «supprinos vel *neptis* meo» d'un document portugais de 937.²⁶ En ce qui concerne l'Italie, les faits se présentent d'une façon sensiblement différente, puisque le féminin *nepta* a *nepos* (écrit aussi *nepus*) comme correspondant masculin. Qu'il me suffise, pour la première de ces formes, de constater sa présence dès 725 à Trévise avec «Predicerno con *nepte* sua Ticiana»,²⁷ le masculin pluriel étant attesté dès 739 à Lucques dans la phrase «ego Ursu vovis *neputi* mei... Magnifredula et Magnitrudula».²⁸ Et il est très fréquent de rencontrer dans les chartes italiennes le groupe «*nepotis* et *neptas*», «*nepotes* et *nepta*», «*nepotes* vel *neptas*», alors que le masculin analogique ne m'est connu que par un exemple isolé et relativement tardif, «Iohannes clericus... *nepto* predicto archidiaconi», d'un acte de Fano daté de 1055.²⁹ Inutile d'ajouter que cette même Italie s'est montrée conservatrice, non seulement en maintenant le doublet latin *nepos* / *nepta*, mais en gardant à ces mots leur

23. P. AEBISCHER, *Un écho norrois d'un détail curieux fourni par la Nota Emilia-nense*, qui paraîtra sous peu dans *CN*.

24. «Portugaliae Monumenta Historica», *Diplomata et chartae*, I (Olisipone 1868), 3 et 40.

25. SERRANO, *op. cit.*, 49.

26. «Portugaliae Monumenta...», vol. cit., 27.

27. L. SCHIAPARELLI, *Codice diplomatico longobardo*, I (Roma 1929), 120.

28. SCHIAPARELLI, *op. cit.*, vol. cit., 214.

29. P. TORELLI, *Regesto mantovano*, I (Roma 1914), 56.

duplicité sémantique 'neveu / nièce' et 'petit-fils / petite-fille', si bien que dans la plupart des cas il est presque impossible de savoir auquel de ces sens on a affaire.

Entre cette position de l'italien, position trop respectueuse à mon avis des aberrations latines, et celle de l'espagnol et du portugais, lesquels n'hésitent pas à innover pour établir une différenciation, après tout nécessaire, dans l'expression de deux idées si dissemblables que celles de 'neveu' et de 'petit-fils', que va faire le catalan? Il se range du côté de la clarté et, sur la base de *nepos*, *-otem* d'un côté et de *nepta* de l'autre, il adopte deux séries, d'une part *nebot* et son féminin analogique *neboda* au sens de 'neveu' et de 'nièce', et d'autre part *nét* 'petit-fils' qu'il tire du féminin *nêta* < *nepta*. Distinction essentielle, je pense, bien qu'il ne soit pas facile de préciser la valeur de ces quatre termes dans les chartes médiévales.

Le fait est, en tout cas, que nos quatre types y sont représentés. J'ai rencontré un premier «Guifred, *nepto* suo» en 1027, suivi d'un «Fruila *nepto*» en 1047, puis d'un «Poncius, tuum *neto*» en 1125,³⁰ ce mot voisinant avec son féminin et un composé dans la formule «filii ac filie tue..., et *nepti* ac *nepte*, sive *bis nepti*» en 1037. Féminin que je retrouve en 1044 avec «*neta* mea Senior»,³¹ ainsi que dans la mention en 1205 d'une «Sibila *nepta* sua — et ... Geralde *nepte* sue».³² Mais les cas de *nepos*, *nepota* sont sensiblement plus nombreux: qu'il me suffise de signaler, pour le masculin, «ego Cheno aut filiis meis aut *nepotes* mei» en 917, suivi de «ego Ansila.. et *nepote* meo Adegero presbiter» en 984,³³ «Godmare, *neputo* meo» en 1024, «*nepotem* suum nomine Bonifilii Berengarii» en 1082,³⁴ et de beaucoup d'autres; pour le féminin «*nepota* sua Olserga» en 1018, «Guisla, *neputa* mea», en 1044, «ad *nepota* sua uxor Guilielmus Mironis», «Nevia *nepota* sua», «Alaidis *nepota* sua» en 1082, «ad *nepota* sua Ermesen» en 1083 et «ad *nepota* sua Ermesinda» en 1086, «ad *nepota* mea Loreta», «ad *nepota* mea Pereta», «ad Geralleta, *nepota* mea» en 1148, «ipsa *nepota* Ermessendi de Castluz», «ad filius de Raimundo de Otena, *nepotas* suas», «Elisendis *nepota* sua», en 1205.³⁵ Le tout, je le répète, serait de savoir si tous ces *nepotes* et *nepotus* étaient bien des neveux et des nièces, et s'il ne leur arrivait pas, parfois, d'être des petits-enfants: un double cas, figurant dans une charte de 987, celui de «ego Oriolus cum fratres meos et *nepotes* meos» et de «ego Ennego cum fratres meos et *nepotes*»³⁶ laissant place à quelque doute.

30. RIUS, *op. cit.*, II, 157 et 258; III, 73.

31. RIUS, *op. cit.*, II, 231.

32. RIUS, *op. cit.*, II, 203; III, 374.

33. ABADAL, *op. cit.*, vol. cit., 349 et 425.

34. RIUS, *op. cit.*, II, 144 et 370.

35. RIUS, *op. cit.*, II, 116 et 117, 231, 371, 376, 388; vol. III, pp. 160 et 374.

36. ABADAL, *op. cit.*, 429.

Je n'hésiterais pas cependant à affirmer que, dans l'ensemble, la Catalogne participe à la clarté espagnole, ou même hispanique, puisqu'elle fait une nette différence entre les dénominations des deux liens de parenté qui nous occupent en ce moment. Mais si, pour rendre les valeurs de 'petit-fils' et de son féminin, elle n'a fait que se conformer à l'usage lexical castillan, elle n'a par contre pas accepté *sobrino* et *sobrina*, notions qu'elle a rendu par les formes actuelles *nebot*, *neboda*, auxquelles correspondent exactement les *nepos* (ou *nepotus*), *nepota* du latin médiéval. Ces formes, comment les expliquer? Tout simplement par un emprunt aux parlers d'oc. D'après la carte 907 de l'*Atlas linguistique de la France*, en effet, 'neveu', qui se dit *nvoe* dans la moitié nord de la France, a comme correspondant *nebu*, *nabut* dans tout le sud, à l'exception de trois points du Var, qui ont *nèb* (points 899 et 990), *nèp* (point 898); de même 'nièce' se rend par *niès*, *niis* dans le nord de l'hexagone (dont j'excepte la Wallonie, qui a *nèvæs*) mais par *nèbudo*, *-a* dans tout le sud, sauf en Provence et dans la trouée formée par la vallée du Rhône jusqu'à Marseille. Usage ancien sans aucun doute, puisque le cartulaire de Saint-Victor de Marseille a toujours *nepos*, *nepus* pour le masculin,³⁷ et *nepota* pour le féminin:³⁸ de même en est-il pour le cartulaire d'Aniane³⁹ et pour celui de Gellone.⁴⁰ Et ce sont les mêmes observations que l'on peut faire dans les chartes languedociennes, puisqu'à Narbonne on a vers 1005 un «Beren-gario *nepoti* meo», à Peyrissas vers 1073 un «Bernardo *nepote* meo», et enfin en 1097 «Petrus Raimundi... cum *nepote* meo Guillelmo».⁴¹

Mais s'il y a eu emprunt du catalan au septimaniens, cet emprunt n'a pas été total, du fait qu'on s'est bien gardé d'accepter le *nepos* du nord des Pyrénées tel qu'il était, c'est-à-dire chargé du double sens de 'petit-fils' et de 'neveu' -- et, effectivement, dans les exemples que je viens d'énumérer, il n'est jamais possible de déterminer à quelle de ces valeurs nous avons affaire. Ce *nepos* septimaniens, on l'a en quelque sorte filtré, décanté, tamisé, et on n'en a laissé passer que le sens de 'neveu'. On a obtenu de la sorte, mais en partie par d'autres moyens, un net départ d'expression des deux concepts de 'neveu' et de 'petit-fils', départ correspondant sémantiquement à la distinction que l'espagnol faisait entre *nieto* et *sobrino*. Provençalisation, oui, par conséquent, mais provençalisation relative, logique et raisonnée.

37. B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, I (Paris 1857), 93 (1062), 119 (c. 1070), 983 (c. 1025); t. II, 113 (1043).

38. GUÉRARD, *op. cit.*, II, 30 (1059).

39. Abbé CASSAN, E. MEYNIAL, *Cartulaire d'Aniane* (Montpellier 1900), 195 (1061-1108) et 402 (sans date).

40. P. ALAUS, abbé CASSAN, E. MEYNIAL, *Cartulaire de Gellone* (Montpellier 1898), 10 (sans date), 11 (1027-1048), 25 (983), 104 (c. 1070), etc.

41. Cl. DEVIC et J. VAISSÈTE, *Histoire générale de Languedoc*, édit. PRIVAT, V (Toulouse 1875), col. 350, 598 et 749.

V

Après tout ce qui vient d'être dit, le problème de 'cousin' et de 'cousine' se présente à nous comme étant des plus simples. Meyer-Lübke a remarqué⁴² que le catalan *cosí* s'opposait à l'espagnol *primo* pour s'accorder avec le provençal *cozi*. Dans une étude vieille de vingt-cinq ans,⁴³ j'ai prouvé l'existence, en plusieurs points de l'Italie, et dès le début du XI^e siècle, de formes telles que *cosinus*, *cuxino*, *cusinus*, à Verceil (Piémont) en 1007, à Lonate (Lombardie) en 1067, à Lodi en 1148, au nord de Rome, à Farfa en 1009, si bien qu'il est permis d'en conclure qu'une bonne partie de l'Italie septentrionale et centro-méridionale connaissait alors ce mot qui, comme l'a vu Storm il y a longtemps,⁴⁴ repose sur un latin tardif *cosinus*, que ce savant regardait «comme une abréviation familière et commode opérée en dehors des lois ordinaires», *co(n)sobrinus*, trop long, ayant été remplacé par une Kurzform composée de l'initial *co(n)s-* et de la finale *-inus*, et dont on retrouve tant de cas semblables dans l'anthroponymie, et jusque dans la toponymie. Forme qui du reste n'a pas été particulière à l'Italie. Diez déjà⁴⁵ l'a relevée dans le *Vocabularium Sancti Galli*: et il est exact que le vocabulaire latino-alémanique du manuscrit n° 93 de la Stiftsbibliothek de St.-Gall, connu sous le nom de *Vocabularium libellus Sancti Galli*, contient entre autres la glose *cosina: magin*.⁴⁶ Or Baesecke estime que ce manuscrit a été copié à Murbach, près de Guebwiller (Haut-Rhin), dans les dernières années du VIII^e siècle, en 790 environ.⁴⁷ Et ce n'est pas tout. *Cusina* est attesté anciennement pour l'Espagne aussi, puisque les *Gloses de Silos*, qui datent de la seconde moitié du X^e siècle, ont la glose *consobrina: cusina*,⁴⁸ et que d'autre part un document de San Juan de la Peña, en date de 1070, mentionne un «Scemeno Asnare suo *cusino*».⁴⁹ Rien d'étonnant par conséquent si deux textes différents, provenant de Sant Cugat et datant tous deux de 1034, contiennent l'expres-

42. MEYER-LÜBKE, *op. cit.*, 124.

43. P. AEBISCHER, *Les dénominations du «cousin» en Italie dans les dialectes actuels et les chartes médiévales: Étude de stratigraphie linguistique*, «Annali della R. Scuola Normale Superiore di Pisa (Lettere, Storia e Filosofia)», ser. II, vol. XII (1943), 24-39.

44. J. STORM, *Remarques sur les voyelles atones du latin, des dialectes italiques et de l'italien*, «Mémoires de la Société de linguistique de Paris», II (Paris 1873), 101.

45. Voir, par exemple, F. DIEZ, *Grammatik der romanischen Sprachen*, I. Theil, 3. Aufl. (Bonn 1870), p. 38.

46. H. HATTEMER, *Denkmale des Mittelalters. St. Gallen's altheutsche Sprachschätze*, I. Bd (St. Gallen 1846-1849), p. 13, et E. STEINMEYER und E. SIEVERS, *Die althochdeutschen Glossen*, 3. Bd. (Berlin 1895), p. 6.

47. G. BAESECKE, *Der Vocabularius Sti. Galli in der angelsächsischen Mission* (Halle/S. 1963), 24 sqq., et spécialement p. 31.

48. R. MENÉNDEZ PIDAL, *Orígenes del español*, 3.^a ed. (Madrid 1950), 19; pour la date, voir la p. 9.

49. *Documentos... de San Juan de la Peña*, 83.

sion «ad Ermengardis, *cusina mea*» le premier, et «ad Ermengars *cusina sua*» le second.⁵⁰ Étant donné que le même cartulaire parle, un siècle plus tard, en 1150, d'un «*consobriuo suo Petro*»,⁵¹ nous admettrons qu'il s'agit là de l'expression littéraire de *cusinus* que l'on considérerait comme vulgaire: et c'est de la même façon sans doute qu'il convient d'expliquer le *consobriuo* languedocien de 1097⁵² qui figure dans l'exemple que j'ai reproduit à propos de *nepote*, ainsi que tous les *consobrini* qu'on trouve fréquemment dans les cartulaires d'Aniane et de Gellone. Je voudrais voir une preuve de la plausibilité de cette hypothèse dans le fait qu'à Toulouse nous avons en 1140 environ une mention de «Raimundus de Mareliaco et Poncius Wilhelmus, *cosinus eius*».⁵³ C'est dire, en bref, que notre *cosí* moderne et notre *cuzina* barcelonais de 1034 ont toutes les chances d'être des termes de parenté empruntés anciennement au vocabulaire septimannien, qui, dans ce cas, aurait agi jusqu'en Aragon et jusqu'à Silos.

VI

Le catalan n'a-t-il donc jamais innové, n'a-t-il jamais fait preuve, jusque dans le chapitre des noms de parenté, du moindre esprit particulariste? Il est vrai que cette partie du vocabulaire est tout spécialement perméable aux influences de la mode, c'est-à-dire en l'occurrence aux influences étrangères, surtout si ces dernières s'identifient avec l'influence des hautes sphères dirigeantes. En turc, par exemple, *baba* 'père', *ana* 'mère', *kardaş* 'frère' ont été remplacés par *pedèr*, *mèdèr*, *büradèr* empruntés au persan; et ce même turc, au lieu d'user des vieux mots appartenant à son propre fonds, dit *hâl* 'oncle' et *hala* 'tante', tirés de l'arabe. Et l'allemand, pour m'en tenir là, a délaissé presque complètement les vieux mots *Oheim* 'oncle', *Muhme* 'tante', *Base* 'cousine' et les a remplacés par les francismes *Onkel*, *Tante*, *Cousine*, considérés évidemment comme plus distingués. Mais enfin, théoriquement au moins, il n'y a rien d'impossible à ce qu'un terroir donné, à une époque donnée, se soit fabriqué une dénomination non identique aux synonymes employés dans les régions adjacentes. Meyer-Lübke termine le chapitre qu'il consacre aux noms de parenté en catalan par la remarque que cette langue, pour désigner la parenté spirituelle, s'identifie une fois de plus avec le terme *fillol*, au provençal *filhol*, et se sépare nettement de l'espagnol *ahijado*. Mais voici que dans le testament d'un certain Mello, datant de 1002, nous trou-

50. RIUS, *op. cit.*, II, 192 et 193.

51. RIUS, *op. cit.*, vol. cit., 163.

52. DEVIC et VAISSÈTE, *op. cit.*, éd. cit., V, col. 749.

53. C. DOUAI, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse* (Paris-Toulouse 1887), 143.

vons la mention de certaines donations prévues par le testateur, lequel lègue «ad *filiata* mea filia Richinario vaca 1», et ordonne «ad *filiato* meo, filio Tudi-sclo, presbiter, nomine Petro... dare faciatis truia 1, et ove 1 et vestire eum faciatis, et omnes meos *filiatos* qui sunt ad vestire, vestire eos faciatis, et dare ad eos singulas oves». ⁵⁴ *Filiatus, filiata, filiati*, qui ne sont évidemment que des dérivés de *filius*, et qui à n'en pas douter constituaient les dénominations locales des 'filleuls' antérieurement à l'arrivée du *fillol*, forme catalanisée du *filhol* provençal. Formes locales anciennes, plus voisines au fond de l'espagnol *ahijado* que des synonymes septimaniens, mais se distinguant néanmoins de leur proche voisin par le manque de préfixe.

Résumons donc brièvement, avant de conclure, les résultats auxquels nous avons abouti. Pour 'frère' et 'sœur', s'il y a dans l'état actuel de la langue convergence entre le catalan et l'espagnol, il n'en est pas moins vrai que *germà* et son féminin se sont substitués à des *frater, soror* plus anciens. Il y a donc dû avoir là, à une date qui paraît n'être pas très reculée, influence du castillan. Pour 'oncle' et 'tante', le couple moderne *oncle* et *tia* nous présente, et un type masculin plus ancien, et un type féminin plus moderne. Si ce dernier est dû à l'influence espagnole, il est plus difficile de se prononcer en ce qui concerne les origines d'*oncle*: on ne peut exclure qu'il représente un *a(v)unculus* appartenant au latin vulgaire de la Tarraconaise. Pour *nét* et *néta*, attestés anciennement dans nos chartes, ils ont un rapport évident avec leurs correspondants espagnols. Emprunt fort ancien? J'avoue que je penserais plutôt à une commune origine: le latin d'Espagne. Pour *nebot, neboda*, par contre, l'emprunt du septimaniens est patent, bien que nos mots aient vu leur aire sémantique se restreindre au sens de 'neveu/nièce': phénomène dû sans doute à une influence hispanique. Quant à *cosí*, et à son féminin, leur origine septentrionale est des plus vraisemblables: mais si ces mots se sont maintenus en Catalogne parce qu'ils étaient épaulés par leurs correspondants septimaniens, il n'en est pas moins vrai que sur territoire hispanique ils constituent les restes d'une aire lexicale qui paraît avoir été assez étendue.

On voit donc combien est complexe la constitution d'un vocabulaire, même s'il ne s'agit que du microcosme sur lequel nous nous sommes penchés. L'étude du lexique — et celle aussi, cela va sans dire, de la phonétique et de la morphologie — d'une région qui, comme la Catalogne, de par son histoire a subi tantôt des influences venant du nord, tantôt de l'ouest, est compliquée, cela d'autant plus que nous ne savons pour ainsi dire rien de l'état de la langue parlée à Girone, à Barcelone, à Tarragone, antérieurement à l'occupation arabe. Nous en savons cependant assez pour affirmer que tout rapport lexical entre le catalan et l'espagnol n'est pas forcément antérieur au début

54. RIUS, *op. cit.*, II, 25.

du IX^e siècle, et que tout rapport de même nature entre le catalan et le provençal n'est pas nécessairement dû aux repobladores qui remplacèrent les Arabes. Cas d'espèce, dirons-nous, que tous ces cas; cas terriblement suggestifs, puisqu'ils montrent, sur une toute petite échelle, combien est complexe la formation d'une langue. Pour faire l'histoire du lexique d'une langue, la dialectologie est absolument insuffisante, de même qu'insuffisant est l'examen, si approfondi qu'il soit, du vocabulaire des textes littéraires.

PAUL AEBISCHER

Université de Lausanne.